

PAR COURRIEL

Québec, le 8 mai 2025



Objet : Réponse - Demande d'accès à des documents

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 22 avril 2025 pour l'obtention de documents suivants:

1. *La liste des différents lots de vaccins Cervarix ayant été distribués gratuitement, incluant :*

- *La date de péremption de chacun des lots ;*
- *Le nombre de doses comprises dans chacun des lots, dont la date de péremption est la même.*

2. *Pour chacun de ces lots, le nombre de doses de vaccins Cervarix qui a été administré gratuitement en date du 22 avril 2025.*

3. *Le nombre de doses de vaccins Cervarix non utilisées pour les lots dont la date de péremption est expirée.*

Aux termes de nos vérifications, veuillez trouver ci-dessous un tableau regroupant l'information demandée pour le premier aspect de votre demande.

Expiration	Lots
2024-12-31	AHPVA406AA (22 950 doses)
2025-01-31	AHPVA406BC (14 960 doses) AHPVA408AH (12 160 doses)
2027-02-28	AHPVA435AA (9 930 doses)
2027-05-31	AHPVA450CH (26 740 doses) AHPVA453AF (7 580 doses)

Quant au deuxième aspect de votre demande, nous constatons que notre organisme ne détient pas de document compilant l'ensemble des renseignements recherchés. Or, la production du nombre de doses administrées par lot nécessiterait de procéder au calcul ou à la comparaison de données à partir de plusieurs documents. Suivant l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. A-2.1, nous ne pouvons répondre à cet aspect de votre demande, tel que formulée. Nous sommes toutefois en mesure de vous informer que, pour la période 2024-2025, 46 620 doses ont été administrées entre le 1^{er} avril 2024 et le 20 avril 2025.

Finalement, en ce qui concerne le dernier aspect de votre demande, veuillez trouver ci-dessous un tableau regroupant l'information recherchée.

Expiration	Doses
2024-12-31	7076 doses (lot AHPVA406AA)
2025-01-31	1 196 doses (lot AHPVA408AH)
2025-01-31	9 564 doses (lot AHPVA406BC)

Conformément à l'article 51 de la *Loi*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.



Me Anne de Ravinel, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

N/Réf. : 25-SQ-0001-89-01

p.j Avis de recours
 Dispositions législatives citées